

Conseil Général du Nord
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Commune D'AUBIGNY-AU-BAC

Etude d'Amélioration du Cadre de Vie

Notice de présentation

1 ère PARTIE

ANALYSE ET DIAGNOSTIC

Henri TESSON
Paysagiste Concepteur
100, rue Jean Perrin
Z.I. Douai-Dorignies
59500 DOUAI
Tél. : 03.27.98.23.64. – Fax . : 03.27.88.09.52.

AVRIL 1997

SOMMAIRE

PRESENTATION GLOBALE DE LA COMMUNE

FICHE D'IDENTITE DE LA COMMUNE

CHAPITRE I - AUBIGNY ET SON PAYSAGE

1 - Les grandes entités paysagères

- 1 . Le plateau calcaire de l'Ostrevent
- 2 . La vallée de la Sensée

2 - Le paysage communal

- 2.1 Généralités*
- 2.2 Le plateau et la village*
- 2.3 La vallée de la Sensée et la Base de Loisirs*
- 2.4 La RN 43*

CHAPITRE II - ORGANISATION DU VILLAGE

Plan général

1 - Le village

Organisation générale

- 1.2 - Les axes de circulation*
- 1.3 - Les entrées*
- 1.4 - L'urbanisation*

2 - La zone commerciale

- 2.1 - Localisation et occupation des sols*
- 2.2 - Les accès*
- 2.3 - Impact visuel*

3 - La base de loisirs

- 3.1 - L'accès à la base*
- 3.2 - Les activités*

Celle-ci s'effectue du Nord au Sud et correspond au passage de la RN 43. Cet axe de grande circulation permet de relier les villes de DOUAI et de CAMBRAI, il ne participe que très peu au fonctionnement des deux secteurs distincts de la commune qu'il a créé :

- le village, installé le long du versant du plateau
- la zone de loisirs implantée au cœur des marais

La commune possède deux autres axes de circulation moins marquant pour son organisation :

- la RD 148 qui est un axe de transit et de desserte locale : de caractère plutôt rural, elle est soumise à un trafic assez important de poids lourds notamment, qui pour la relier, doivent emprunter les rues étroites du centre de la commune.
- La RD 140 qui est un axe principalement de desserte locale : cette route est un axe très rural qui correspond à l'entrée Nord-Est du village, elle fait partie du réseau de routes départementales qui relie entre elles les petites communes du grand plateau à l'Est de la RN 43.

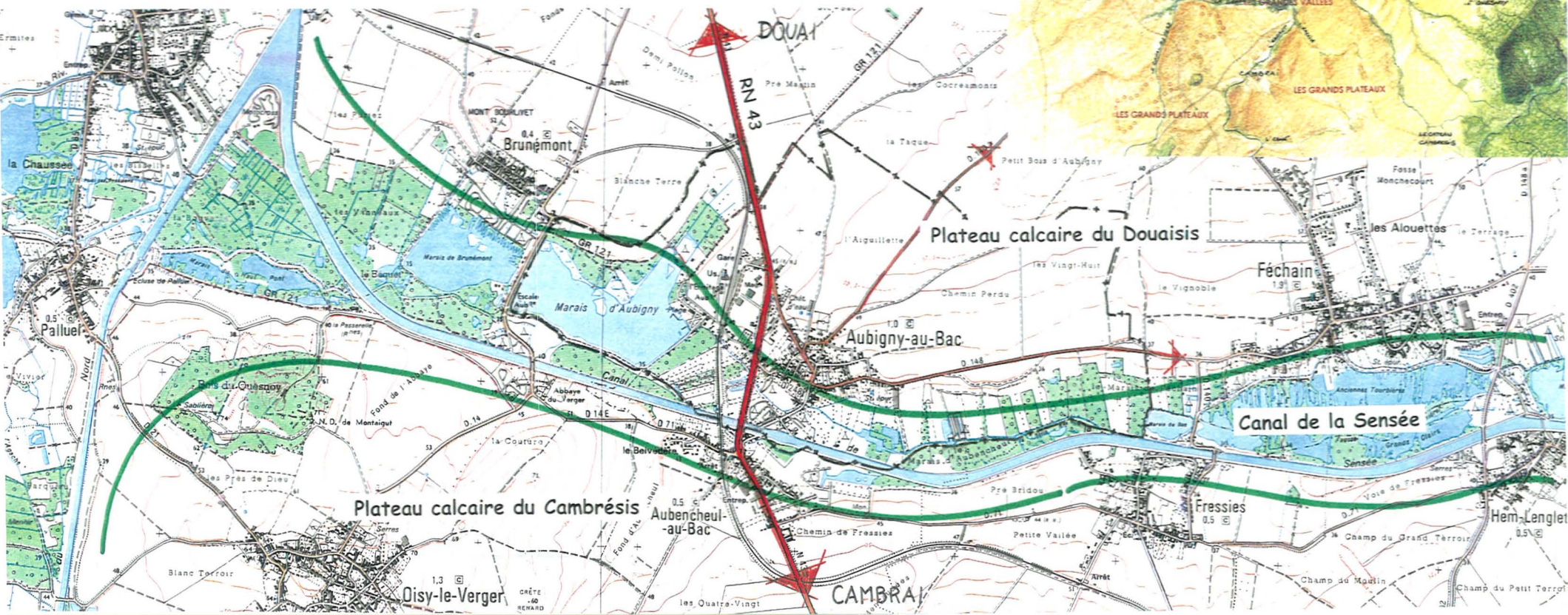
PRESENTATION GLOBALE DE LA COMMUNE

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune d'AUBIGNY-AU-BAC est lovée au cœur de la vallée de la Sensée, à la limite du Douaisis et du Cambrésis, au pied des grands plateaux calcaires.

La limite Nord du territoire communal s'approprie une petite partie de ce plateau cultivé tandis que sa limite Sud correspond, à peu de chose près, aux rives du canal de la Sensée.

Cette situation géographique particulière, à la limite de deux grandes entités paysagères, entraîne la division en deux parties de la commune. Une autre division vient perturber la cohérence et l'harmonie du village d'AUBIGNY-AU-BAC.



Les atouts de la commune

L'un des avantages de la commune est en fait l'élément le plus perturbateur pour elle : il s'agit de la RN 43.

En effet, si cette route a pour effet de diviser le territoire communal, il n'en reste pas moins qu'elle permet de rendre AUBIGNY-AU-BAC très facilement accessible.

La commune a à sa disposition deux autres moyens de transport : le rail et l'eau. La voie ferrée traverse le territoire d'AUBIGNY-AU-BAC du Nord au Sud parallèlement à la RN 43 et la gare est toujours en activité. D'autre part, la commune est implantée sur les rives du Canal de la Sensée et bénéficie donc du tourisme fluvial qu'il draine.

La commune possède un autre atout qui a contribué à sa renommée au niveau régional : il s'agit de la Base de Loisirs du Marais d'Aubigny. Cet élément permet un développement, sur la commune, d'un tourisme vert favorisé par la possibilité de pratiquer de multiples activités (baignade, sports nautiques, promenades, pêche...). Dans un cadre verdoyant, mélange d'eau et de boisement.

FICHE D'IDENTITE DE LA COMMUNE

La commune en chiffres

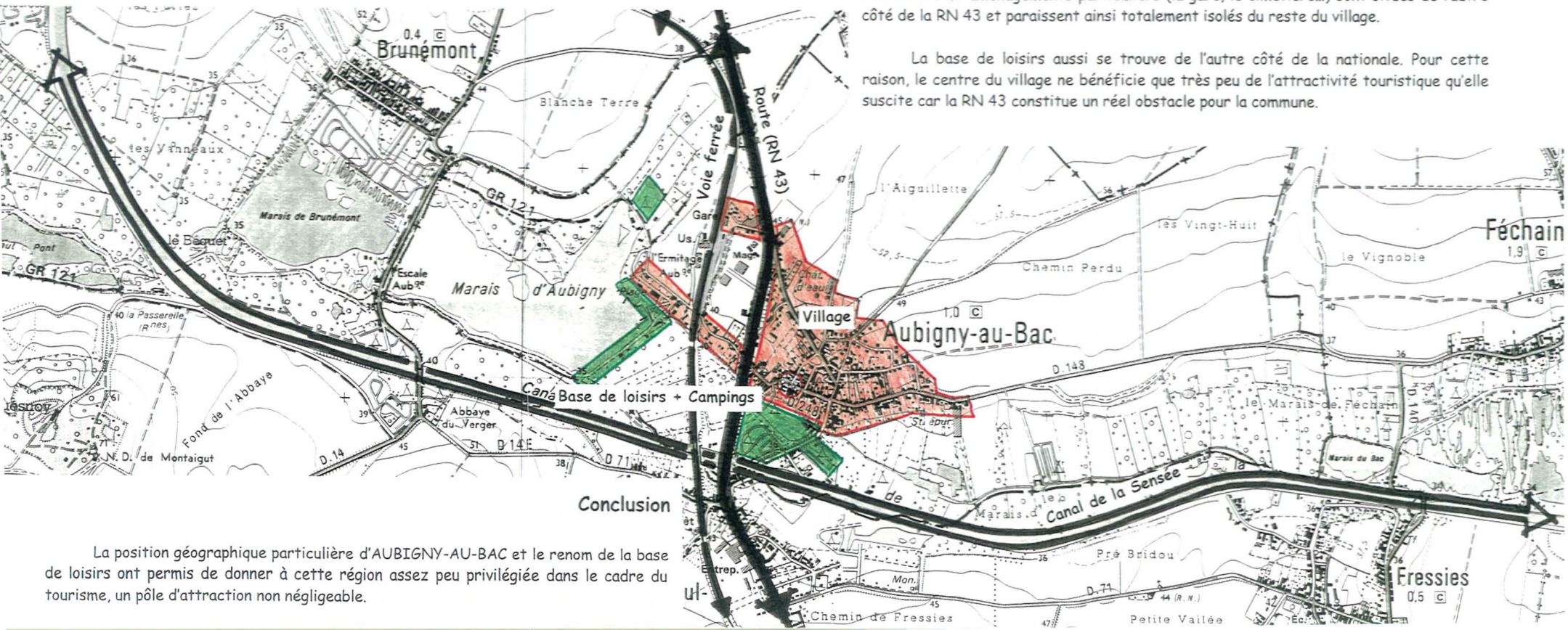
La commune d'AUBIGNY-AU-BAC représente une superficie de 516 ha qui couvre champs, étangs, peupleraies, canal et le village implanté quasiment au centre du territoire communal.

La commune accueille près d'un millier d'habitants. On imagine que ce chiffre est en augmentation lorsque l'on constate le nombre de maisons individuelles nouvelles qui s'installent sur les moindres parcelles encore libres dans le village.

Description générale

Le centre du village, qui correspond au secteur où se trouvent la mairie, l'église et les écoles est situé sur la RD 148, non loin du carrefour avec la nationale. Au Nord et à l'Est de cette place s'est développé la plus grande partie du village. Mais quelques habitations et aménagements particuliers (la gare, le cimetière...) sont situés de l'autre côté de la RN 43 et paraissent ainsi totalement isolés du reste du village.

La base de loisirs aussi se trouve de l'autre côté de la nationale. Pour cette raison, le centre du village ne bénéficie que très peu de l'attractivité touristique qu'elle suscite car la RN 43 constitue un réel obstacle pour la commune.



Conclusion

La position géographique particulière d'AUBIGNY-AU-BAC et le renom de la base de loisirs ont permis de donner à cette région assez peu privilégiée dans le cadre du tourisme, un pôle d'attraction non négligeable.

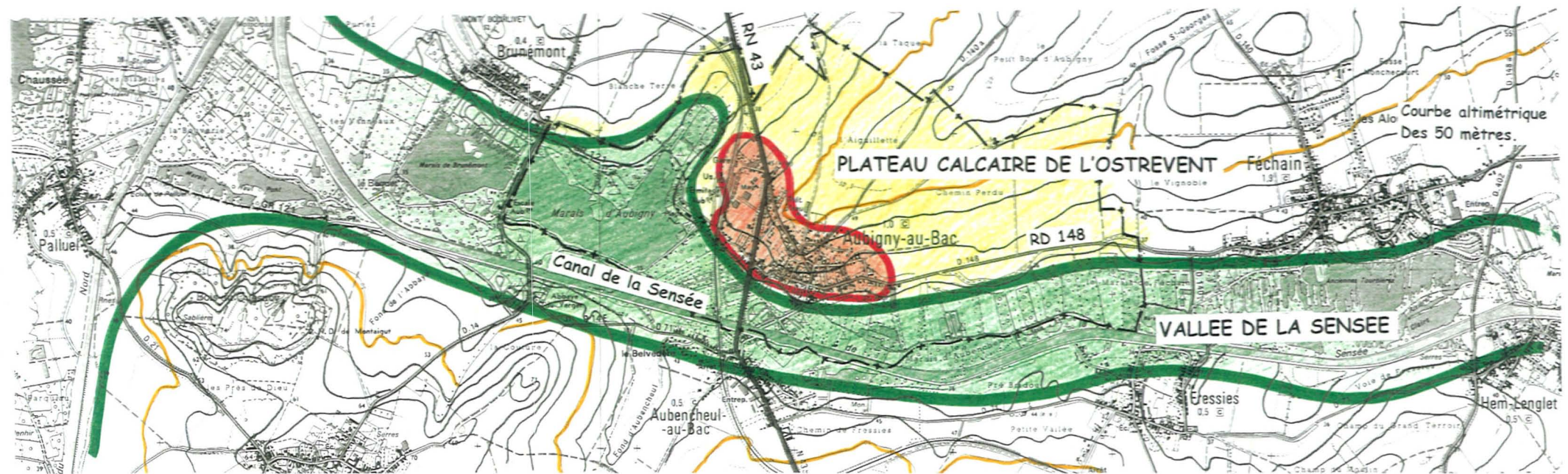
- ANALYSE ET DIAGNOSTIC

CHAPITRE I - AUBIGNY ET SON PAYSAGE

1- Les grandes entités paysagères

Le paysage de la commune d'AUBIGNY-AU-BAC est divisé en deux par l'axe matérialisé par la RD 148 prolongée de la RN 43 en direction de DOUAI.

Cette limite marque le passage entre le plateau calcaire de l'Ostrevent et la Vallée de la Sensée qui sert de lien entre les étendues calcaires du Douaisis-Valençiennois et celles du Cambrésis.





1 - Le plateau calcaire de l'Ostrevent

Ce plateau présente les mêmes caractéristiques que le plateau Cambrésien : de grandes étendues légèrement ondulantes, peu boisées, ponctués de villages concentrés régulièrement disséminés.

Une agriculture de type intensif s'est installée sur ce plateau. Les cultures s'étendent jusqu'aux entrées des villes, leur procurant l'avantage de posséder la campagne à leurs portes. Tandis que les villages, encore ruraux, connaissent sous diverses formes le phénomène de la rurbanisation.

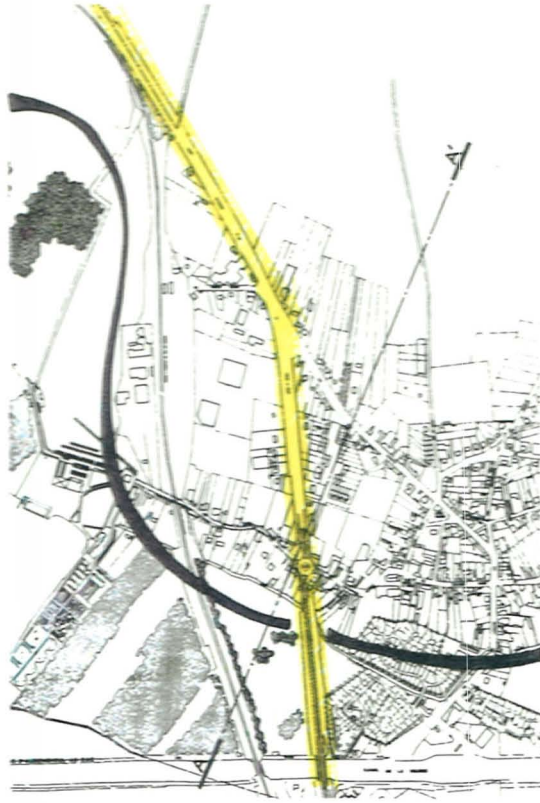
Si toutes les richesses du plateau ne sont pas perceptibles depuis les grands axes routiers, depuis les routes départementales et les chemins ruraux, la subtilité et la variété de leurs textures se révèlent pleinement.

2 - La Vallée de la Sensée

La vallée marécageuse de la Sensée forme la limite Nord du Cambrésis. Elle affirme son caractère verdoyant constitué de la succession de bois et d'étangs. Les arbres et les eaux imposent leurs présences et rejettent souvent les bourgs sur les coteaux.

Cette « richesse » de paysage des rives du canal a très vite fait l'objet de convoitise, qui les a voué aux loisirs des hommes (pêche, chasse, sports nautiques....). Cette attirance a entraîné le développement d'un tourisme vert local puis régional, qui en évoluant a entraîné la création de lieux d'hébergement (camping, habitat de loisirs...) qui ont fini par « miter » certaines zones de la Vallée.

Actuellement, ce précieux patrimoine paysager de la Vallée subit une lente mais certaine désagrégation : les étangs s'ensavent, les pollutions de toutes origines dégradent la qualité des eaux et la surpopulation estivale nuit toujours à l'équilibre écologique et à la qualité des eaux.



2 - Le paysage communal

2.1 - Généralités

Le paysage du territoire communal se divise donc en deux grandes entités :

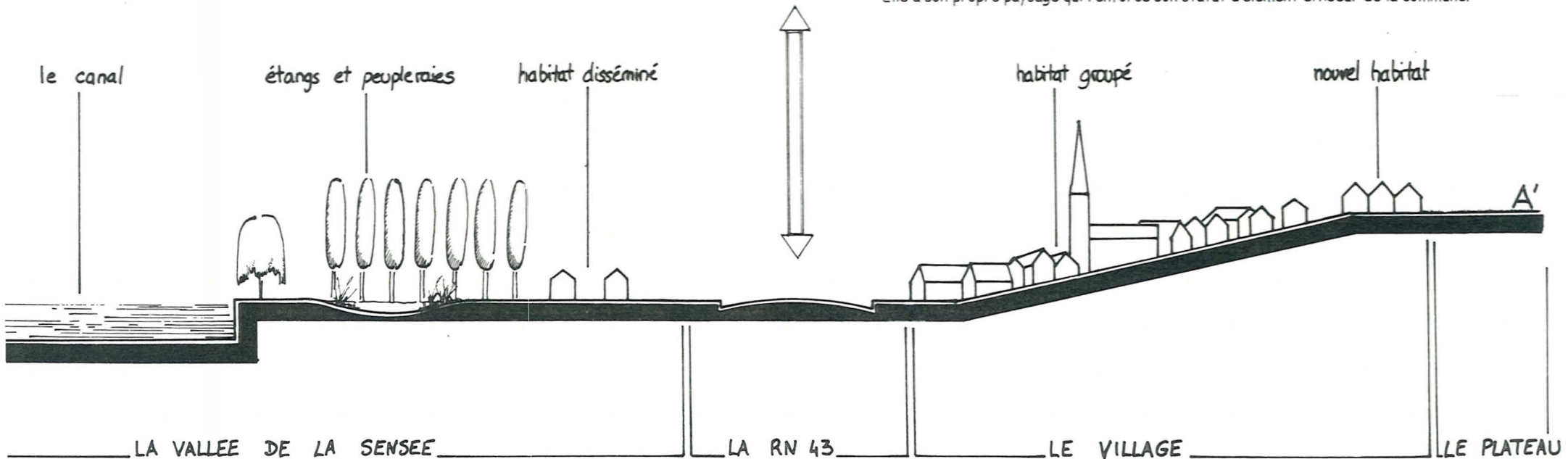
- au Sud : la Vallée de la Sensée
- au Nord : le plateau calcaire de l'Ostrevent.

Ces deux types de paysage sont très contrastés avec d'un côté les zones humides et verdoyantes qui accompagnent le canal et de l'autre des étendues de cultures sans un arbre à l'horizon.

Ces différences très marquées ont contribué à forger le caractère particulier de la commune, mais elles participent également à la division du territoire en deux parties très distinctes :

- d'un côté la base de loisirs qui se rattache au paysage de la Vallée,
- de l'autre côté le village installé sur le versant du plateau.

La RN 43 qui traverse le territoire communal du Nord au Sud et qui donc traverse les 2 entités paysagères de la commune n'appartient ni à l'une ni à l'autre. Elle a son propre paysage qui renforce son statut d'élément diviseur de la commune.



2.2 - Le plateau et le village



Le village semble « lové » dans un creux, « coincé » entre les masses boisées de la Vallée qui apparaissent en arrière-plan et le haut du plateau.

En effet, le noyau ancien du village s'est installé sur le versant du plateau, mais on constate que les nouvelles constructions ont tendance à s'effectuer en direction du plateau car ce sont les maisons neuves qui apparaissent en premier plan depuis la campagne.

Perception du plateau

Le noyau central du village s'exclue des paysages qui l'environnent si bien qu'entre lui et le plateau, il n'existe pas de réelles relations directes.

En limite d'urbanisation, quelques « fenêtres » ménagent une vue sur les grandes étendues de cultures du plateau. Mais pour bien les percevoir, il faut emprunter les départementales ou encore mieux, emprunter les chemins ruraux. Ce sont eux qui offrent la meilleure vision possible du paysage alentour.



Etat des lieux

La végétation arbustive ou arborescente est quasiment inexistante sur la partie du plateau qui se trouve sur le territoire d'AUBIGNY. Rien ne vient rompre les étendues cultivées qui n'offrent semble-t-il aucune friche.

Par contre certaines fractions de parcelles servent de lieu de décharge ou de dépôt pour des branchages, fumiers et autres gravats. Ces délaissés donnent une mauvaise image à AUBIGNY-AU-BAC, surtout que la plupart sont situés aux entrées du village et entre dans notre champ de vision de la commune.



Constat

Le paysage du plateau est donc en « bon état ». Seuls quelques « points noirs », facilement supprimables, viennent entâcher notre perception du village.

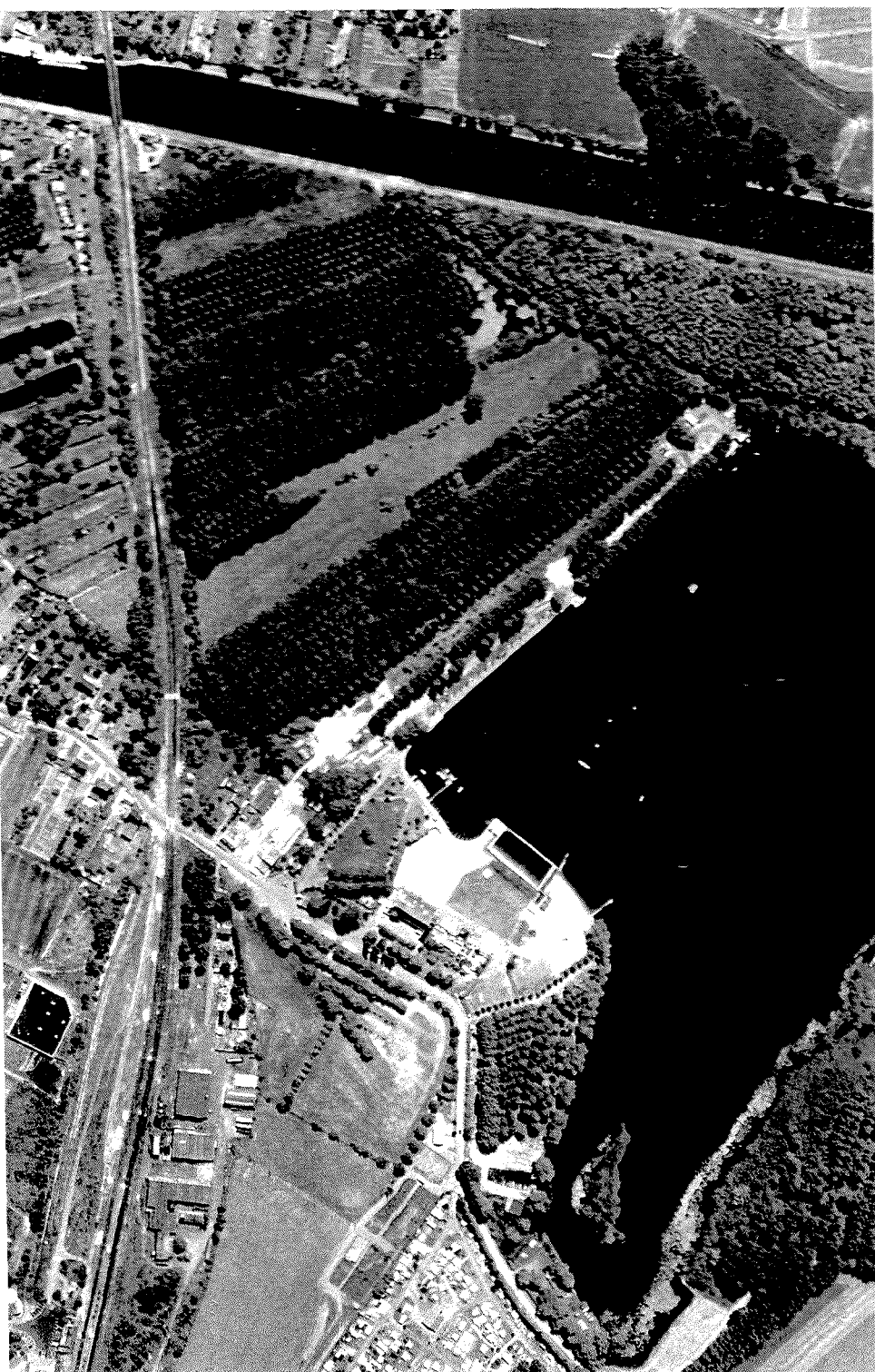
AUBIGNY-AU-BAC a également commencé l'expansion de son urbanisation en direction du plateau. Ce développement va apporter des modifications de l'image du village, elle doit donc être contrôlée un minimum pour rester de qualité.

Les chemins

Qu'ils soient en terre ou en pavés, les chemins qui sillonnent la campagne environnante d'AUBIGNY-AU-BAC sont le meilleur moyen de ressentir les richesses paysagères du plateau et ils offrent également le meilleur point de vue sur le village en lui-même et sur sa situation par rapport au canal et à la Vallée.

Ces chemins sont en bon état, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils offrent une masse végétale qui rompt soudain la platitude des lieux. Le reste du temps, ils ne font que traverser de part en part le plateau en desservant les champs qui le composent.





2.3 - La Vallée de la Sensée et la Base de Loisirs

La Base de Loisirs

Les variations de paysage qui font la richesse de la Vallée témoignent de l'exploitation par l'homme des rives du Canal.

La séquence de la Vallée qui se situe sur le territoire communal d'AUBIGNY-AU-BAC possède toutes les caractéristiques du paysage de la Vallée en général.

Les plans d'eau

La commune possède une multitude d'étangs de tailles variables dont le plus étendu est celui du Marais d'Aubigny.

Cet étang de 60 ha a fait l'objet de la création d'une station balnéaire en 1936 qui s'est développée ensuite et jusqu'à maintenant comme base de loisirs. D'autres points d'eau plus petits ponctuent les rives du canal et offrent notamment la possibilité de pratiquer la pêche.

Le Marais d'Aubigny comme les autres étangs du secteur subissent les effets du temps qui passe. Leurs berges se dégradent et la végétation est devenue envahissante. Sur la base de loisirs, la plupart des équipements mis en place pour les activités ludiques comme pour les activités liées à l'eau (exemple de l'embarcadère des pêcheurs) sont en très mauvais état, les abords sont dégradés et peu attrayants. Une revalorisation de l'ensemble de ces plans d'eau et de leurs abords devrait permettre d'améliorer l'état d'ensemble du site et de retrouver un paysage de meilleure qualité.

La végétation

A l'image de l'ensemble de la Vallée de la Sensée, les rives du Canal situées sur la commune d'AUBIGNY-AU-BAC sont plantées de nombreuses peupleraies entre lesquelles se développe une végétation plus variée.

Certaines de ces peupleraies sont arrivées à maturité. Si elles ne sont pas coupées, elles risquent de se détériorer franchement et d'entraîner de nouvelles dégradations dans le paysage d'AUBIGNY-AU-BAC.





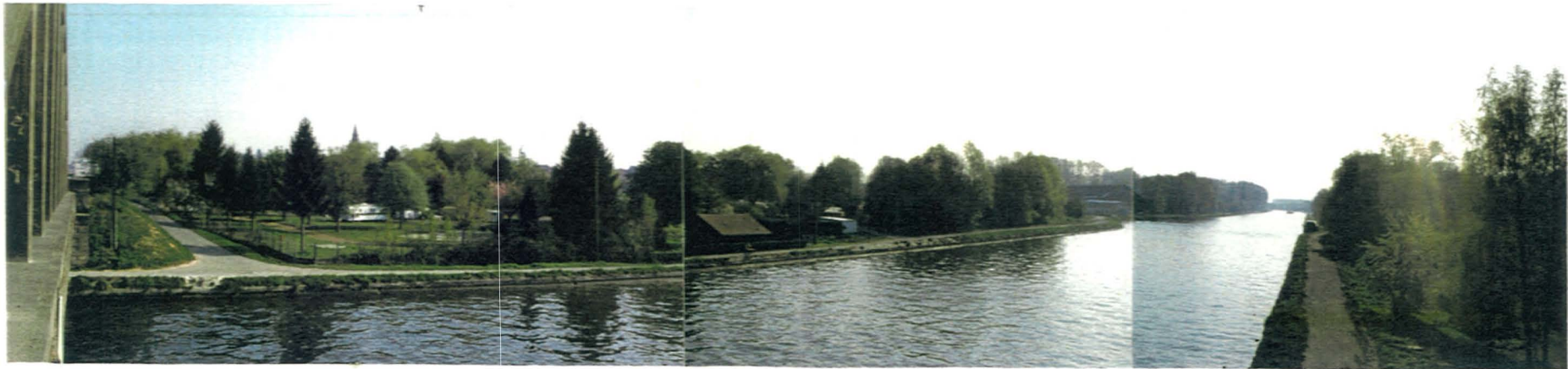
Le tourisme

La présence de la base de loisirs sur la commune d'AUBIGNY-AU-BAC a permis à la commune d'acquérir une grande renommée. Cette renommée qui alliait un cadre agréable à la possibilité d'avoir à disposition de multiples activités ludiques, a permis le développement d'un tourisme important.

Pour accueillir cette population saisonnière, il a fallu développer des lieux d'hébergement : deux campings se sont donc implantés sur la commune (l'un municipal et l'autre privé)

Rapport avec le village

Le Canal et la base de loisirs qui font l'attractivité d'AUBIGNY-AU-BAC ne profitent pas vraiment au village. Ce dernier est isolé du Canal de la Sensée par une abondante végétation qui le laisse à peine percevoir. Le village s'est détourné de cet élément fort de son paysage en lui « tournant le dos ». Le village et la base de loisirs sont eux séparés par la RN 43 qui représente un véritable obstacle entre les deux, obstacle qu'il n'est pas aisé de franchir que se soit en voiture comme à pieds.



Constat

L'extension des deux campings sur la commune montre que la demande touristique est en pleine progression. Il faut donc prévoir une augmentation de la fréquentation des sites et tenter de parer dès maintenant aux dégradations que cette « surpopulation » risque d'entraîner.

On constate également que certaines zones des Marais sont utilisées comme décharge à proximité même des sites les plus touristiques (exemple aux abords du GR 121). Cet état de fait, nuit grandement à la qualité des lieux.

A terme, la prévention concernant le développement touristique et le traitement des « points noirs » su site devraient permettre à cette partie de la Vallée et à la base de loisirs de retrouver une certaine qualité paysagère.

Généralités

La nationale 43 traverse le territoire communal du Nord au Sud.

Avant sa création, l'ancienne route qui permettait de relier le Douaisis au Cambrésis passait au centre du village, à l'emplacement de la rue Calmette et de la rue Léo Lagrange. Ce tracé permettait à la route d'être intégré au village.

Mais le trafic devenant plus dense, la trajectoire de la route, dans sa traversée du territoire communal d'AUBIGNY, a été modifiée. Elle passe maintenant plus à l'écart de l'ancien tracé, à l'écart du centre du village.

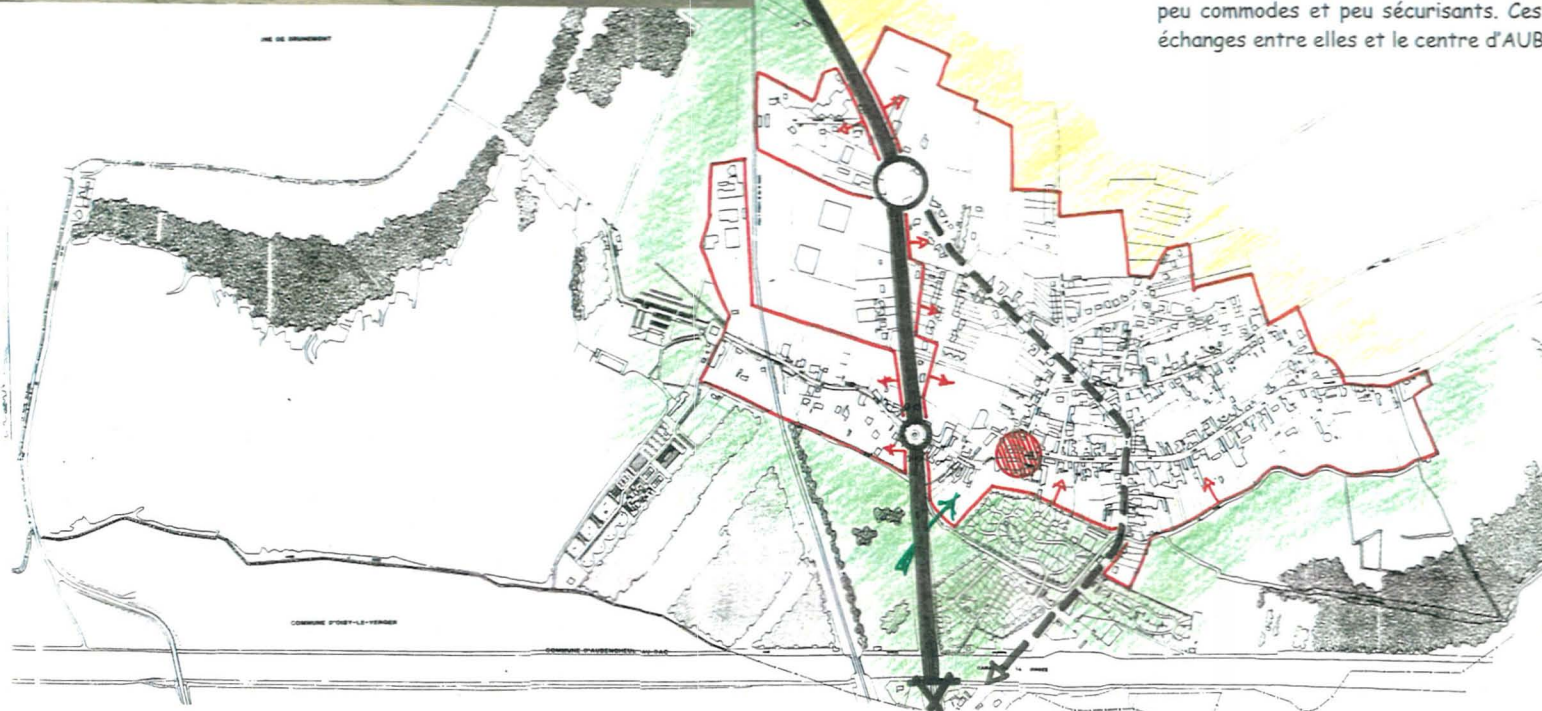
Cette modification a eu pour conséquence d'exclure la route du fonctionnement du village et de lui faire jouer le rôle d'élément diviseur de la commune.

Caractère de la RN 43

La nationale traverse le territoire communal dans une ligne droite. Son emprise est énorme et les aménagements de ces abords pas du tout adaptés pour les piétons ni pour les vélos...

Son caractère routier s'impose d'autant plus que son paysage est « mité » par les affiches commerciales qui se font concurrence sur le bord de la route.

Le village s'est complètement détourné de la nationale. Seules quelques rares maisons particulières ont leurs accès qui s'effectuent depuis la route. Ce qui les rend peu commodes et peu sécurisants. Ces habitations semblent exclues du village car les échanges entre elles et le centre d'AUBIGNY-AU-BAC sont compliqués.





Les entrées de la commune

Ces entrées situées sur la RN 43 sont un pâle reflet des paysages qu'elle traverse, et ne possèdent pas le caractère rural d'AUBIGNY-AU-BAC.

Au Nord, le traitement du bord de la route laisse percevoir, d'un côté le plateau, vision rapidement fractionnée par un alignement de Prunus ; et de l'autre, les habitations particulières qui ponctuent l'espace et qui brouillent l'identification du paysage.

Au Sud, pas de doute sur cette identification, le Canal impose sa présence par l'intermédiaire du franchissement du pont d'AUBENCHEUL. Au delà de ce pont, de part et d'autre de la route, les plantations abondantes signalent la traversée de la Vallée.

Le village, lui, semble exclu de la vision depuis la nationale. Seule une section de la route d'une centaine de mètres ouvre enfin une fenêtre sur le village à la hauteur de son clocher. Mais très vite, la route l'exclue à nouveau et retrouve son caractère purement routier.

Les accroches

Si la RN 43 longe le village sans vraiment y être incluse, il n'en reste pas moins qu'il existe des points d'accroche qui permettent de passer de l'un à l'autre.

Ces points sont au nombre de deux :

- le carrefour avec la rue Calmette : il offre une image peu soignée du village car il laisse deviner le tracé de l'ancienne route qui traversait le village et qui donne actuellement une impression d'abandon et de travaux non finis.
- le carrefour avec la rue Jean-Baptiste Alphonse et la rue de la plage : intersection discrète qui ne met en valeur ni l'accès au centre d'AUBIGNY, ni celui à la base de loisirs, élément fort dans l'identité du village.

Constat

La commune a l'avantage d'être d'un accès facile grâce à la RN 43 qui draine un important trafic. Seulement, dans l'état actuel, le village ne bénéficie pas pleinement de cet avantage en raison du caractère même de la route et des points d'échange entre cette dernière et le village.

L'exclusion physique du fonctionnement du reste de la commune, fait plutôt de la route un élément perturbateur et diviseur qui nuit à l'unité d'AUBIGNY.

Il existe pourtant différents moyens de réaliser son intégration et de redonner à AUBIGNY-AU-BAC de vraies entrées caractéristiques.

CHAPITRE II - ORGANISATION DU VILLAGE

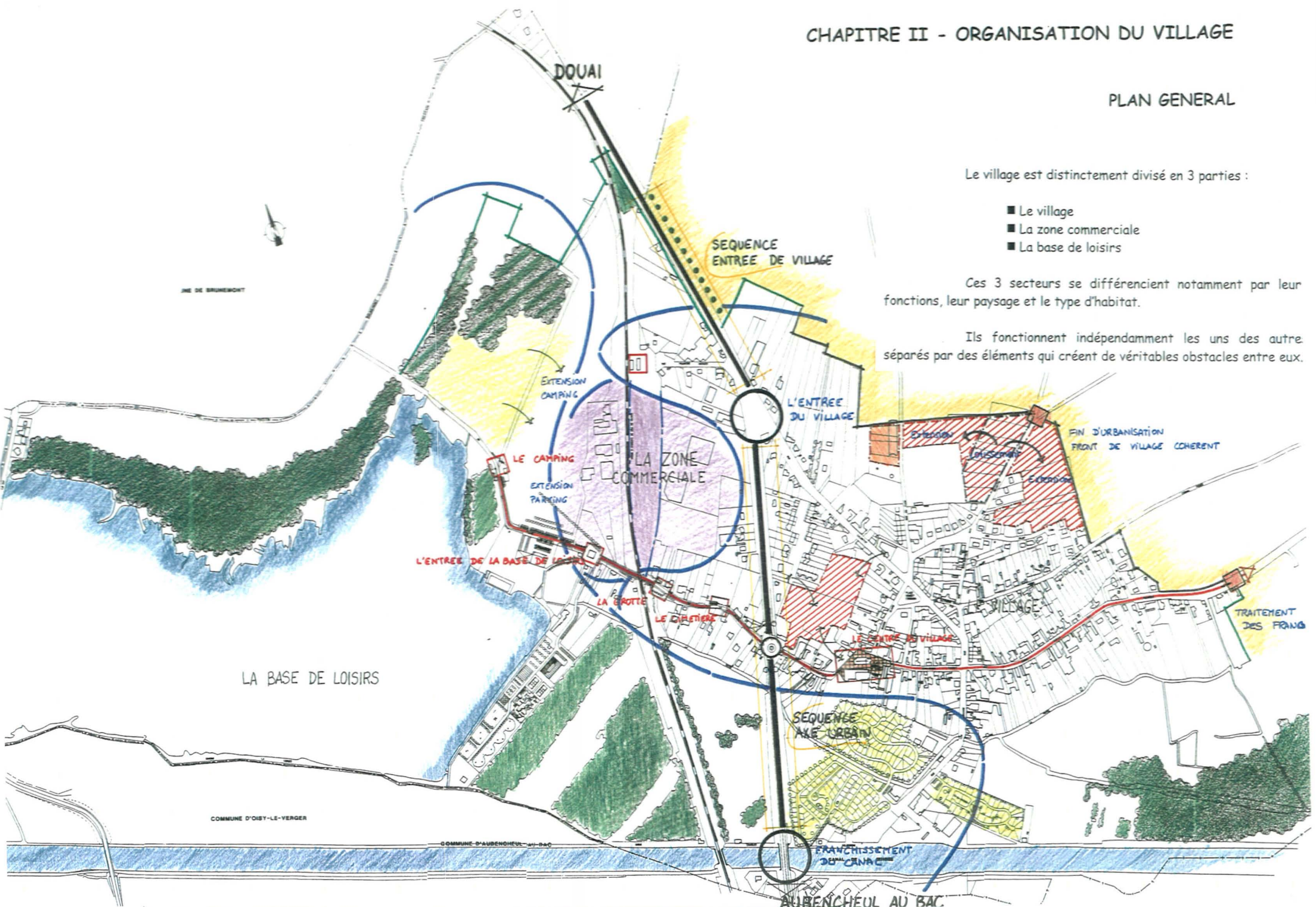
PLAN GENERAL

Le village est distinctement divisé en 3 parties :

- Le village
- La zone commerciale
- La base de loisirs

Ces 3 secteurs se différencient notamment par leur fonctions, leur paysage et le type d'habitat.

Ils fonctionnent indépendamment les uns des autres séparés par des éléments qui créent de véritables obstacles entre eux.



1 - LE VILLAGE

Organisation générale

1.1 - Les 3 secteurs du village

- le centre,
- le quartier de la gare,
- la rue de la Plage (jusqu'à la voie ferrée).

1.2 - Les axes de circulation

1.2.1 - La RN 43

- Son caractère particulier,
- Son rôle dans les relations inter secteurs du village :
 - . liaison centre/gare,
 - . liaison centre/base de loisirs,
 - . liaison gare/base de loisirs.

1.2.2 - Les circulations internes

- . le réseau principal,
- . le réseau secondaire.

1.3 - Les entrées

1.3.1 - les entrées liées à la route nationale

- . depuis DOUAI / BUGNICOURT
- . depuis CAMBRAI / AUBENCHEUL au BAC

1.3.2 - les entrées liées aux routes départementales

- . depuis FECHAIN
- . depuis FRESSAIN

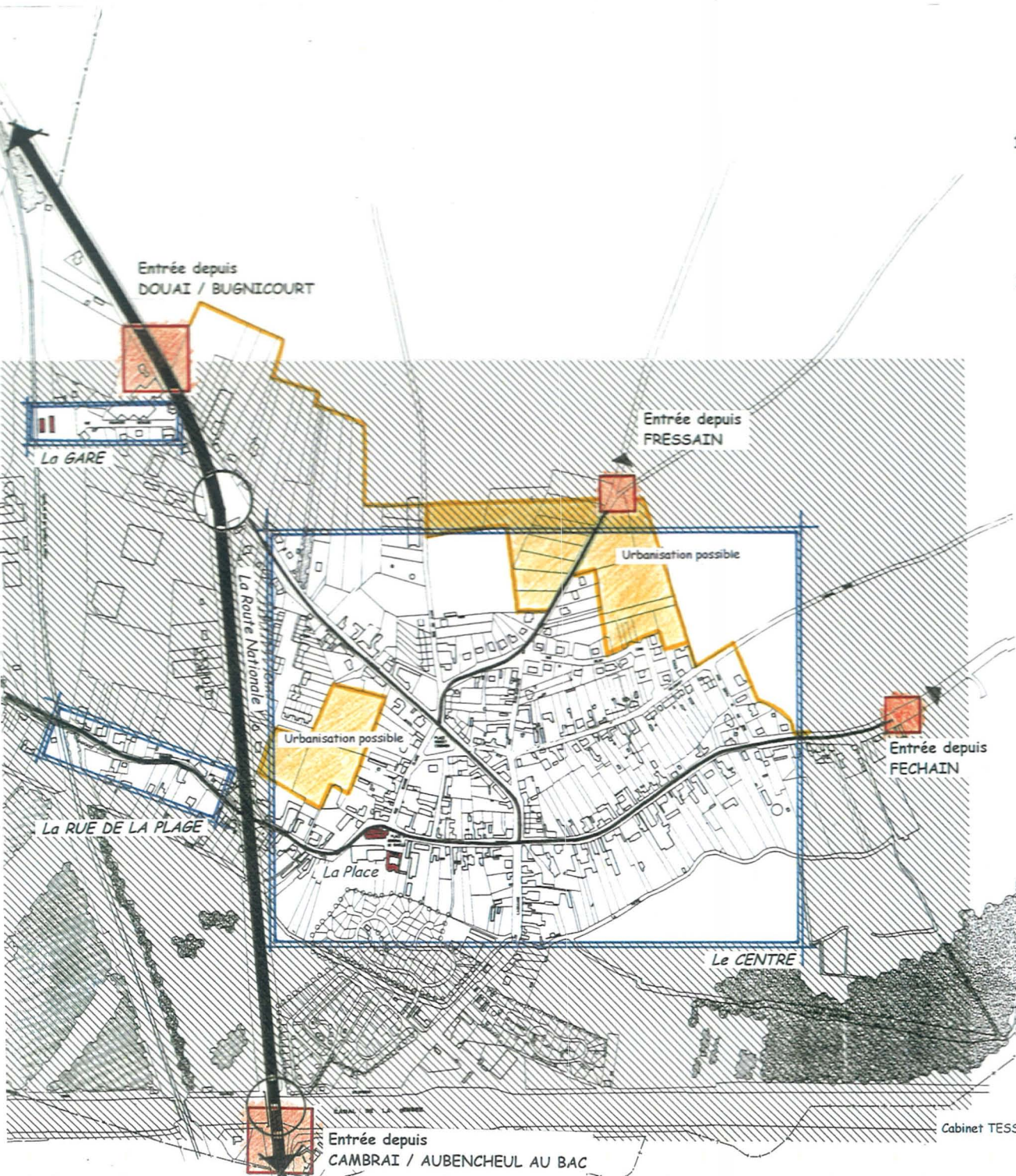
1.4 - L'urbanisation

1.4.1 - l'architecture d'AUBIGNY-au-BAC :

- . liée au centre,
- . liée aux lotissements,
- . liée à la rue de la Plage.

1.4.2 - l'évolution de l'urbanisation :

- . finir les zones de lotissement,
- . occuper les « dents creuses » au cœur du village.



1.1 - Les trois secteurs du village

La gare

Elle est complètement excentrée par rapport au village :

- rue d'accès rectiligne, débouchant en voie sans issue au pied de la gare et exempt de toute végétalisation de mise en valeur ou d'agrément,
- accès difficile et dangereux pour les piétons, les cycles mais également pour les voitures,
- absence de liaison directe avec la zone de loisirs pour piétons et cycles.

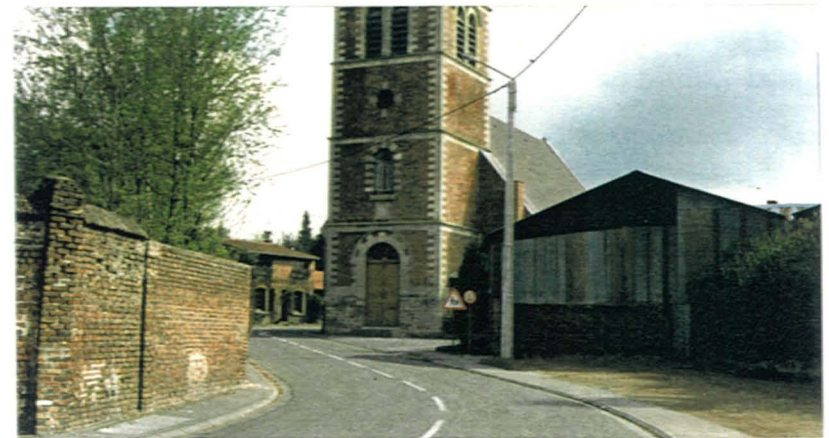


Le centre du village

Il est symbolisé par le groupement de la mairie, de l'église, et des écoles.

- absence d'une place de village réunificatrice :

- place du Général de Gaulle de petite dimension,
- place encombrée par du stationnement et certains jours par le marché,
- situation géographique dangereuse pour l'actuelle place (boucle de la rue autour de l'église).
- l'accès aux écoles s'effectue dans de mauvaises conditions de sécurité,
- le centre du village exempt d'une identité particulière forte bénéfique pour l'image de la commune.





La rue de la Plage (jusqu'à la voie ferrée)

Une partie de l'urbanisation du village s'est effectuée entre la nationale et la voie ferrée de part et d'autre de la rue de la Plage :

- habitat de type individuel et de style varié,
- présence de lieux d'identité pour le village : le cimetière et la grotte qui présentent des abords vieillis, dégradés, peu agréables dans l'état actuel.
- rue en mauvais état général, mal adaptée au « trafic » piétons et cycles engendré par la base de loisirs.



1.2 - Les axes de circulation

1.2.1 - La RN 43

Son caractère

La route nationale permettant de relier DOUAI
CAMBRAI traverse la commune d'AUBIGNY-AU-BAC
du Nord au Sud.

Cet axe a conservé un caractère très routier,
très représentatif de l'identité plutôt rurale du village.

- emprise très importante : 3 voies dont une visuellement neutralisée,
- absence d'aménagement spécifique garantissant une bonne sécurité pour les piétons et les cycles,
- vitesses excessives dues au tracé rectiligne de la route et à son profil large, confortable pour les automobilistes.

Ce caractère très marqué fait que la route nationale fonctionne indépendamment du reste de la commune et qu'il crée un véritable obstacle entre les différents secteurs du village.



Son rôle dans les relations inter secteur



. Liaison centre/gare :

Cette liaison est dangereuse et compliquée tant pour les automobilistes que pour les piétons et les cycles :

- ce carrefour est excentré par rapport au point d'intersection entre la nationale et la rue Calmette (qui permet de rentrer dans le village), ce qui ne facilite pas les échanges entre les deux secteurs,
- à la hauteur du carrefour, les véhicules sur la nationale ont une vitesse encore trop excessive et aucun aménagement particulier n'a été mis en place pour assurer la parfaite sécurité tant sur la route que sur l'espace piétons.



. Liaison centre/base de loisirs

Cette liaison s'effectue par un carrefour classique en « croix » avec la route nationale.

Cette intersection présente également bon nombre d'inconvénients :

- un flux piétonnier important transite par ce carrefour, aucun aménagement spécifique n'est prévu dans la traversée de la nationale pour ces nombreux piétons qui sont à la merci des automobilistes inconscients (la commune déplore d'ailleurs de nombreux accidents sur les piétons dans cette traversée).
- pour les automobilistes qui veulent traverser la nationale, la manœuvre est périlleuse, les attentes aux stops peuvent être longues et la vitesse des véhicules sur la nationale n'arrange rien.



. Liaison gare/base de loisirs :

Actuellement, cette liaison (pour les piétons et les cycles) s'effectue par la route nationale.

Aucun aménagement particulier n'a été mis en œuvre pour favoriser ces échanges et pour garantir des conditions de sécurité optimales :

- il n'y a pas de piste cyclable aménagée sur la route, les cycles sont obligés d'emprunter la même voirie que les automobilistes avec tous les risques que cela comporte.
- les trottoirs ne sont pas confortables car non aménagés (bas-côté en schiste et gazon) et les bas-côtés sont au même niveau que la voirie (pas de « frontière » physique entre les voitures et les piétons).

1.2.2 - Les circulations internes

. Le réseau secondaire

- *Le réseau routier*: il est composé de toutes les rues du village à l'exclusion des deux axes principaux, il permet de desservir les quartiers plutôt excentrés du village et il est parfois prolongé par des chemins.

- *Les liaisons piétonnes*: de rares « ruelles » offrent aux habitants d'Aubigny des axes de liaisons plus rapides, qui évitent les axes trop routiers ; ces allées ne sont pas aisément praticables car elles ne sont pas forcément entretenues dans le but d'être utilisées par la population (c'est le cas pour la ruelle proche de la Mairie).

. Le réseau principal

Le village possède 2 axes principaux, un qui le traverse d'Est en Ouest et un autre du Nord au Sud et qui permettent de desservir tous les quartiers du village.

- *Axe Est-Ouest*: dessert le cœur du village (la mairie, l'église et les écoles), les rues de cet axe sont étroites et présentent des problèmes de stationnement qui perturbent la circulation ; cet axe est également le prolongement de la rue de la Plage et il est le lien entre le village et la base de loisirs.

- *Axe Nord-Sud*: cette rue pavée, large et ponctuellement plantée est coupée en deux parties distinctes par le passage de l'axe Est-Ouest :

. la partie Nord permet de desservir les commerces d'Aubigny-au-Bac et relie la nationale, elle draine le trafic des véhicules qui viennent de Féchain et qui veulent aller au Nord d'Aubigny ,

. la partie Sud est plus locale ; elle permet de desservir la poste et des maisons particulières, elle est également l'accès au camping privé et aux bords du canal, elle finit en voie sans issue à l'endroit même où avant la route franchissait le pont pour Aubencheul-au-Bac.



1.3 - Les entrées

1.3.1 - Les entrées liées à la route nationale



. L'entrée depuis DOUAI/BUGNICOURT

Le village s'annonce avant même le panneau indiquant son nom, par la présence d'habitations isolées, sur le côté droit de la route. Ces habitations, à caractère privé, sont séparées les unes des autres par des plantations annonciatrices de la Vallée de la Sensée (peupleraies) et par des plantations plus particulièrement liées aux habitations (donc à caractère plus varié).

A hauteur du panneau indicateur d'AUBIGNY, sur le côté gauche de la route, un alignement unilatéral de petits arbres (Prunus) ébauche l'image d'une entrée d'agglomération.

Les 2 entrées du village liées à la route nationale ne possèdent pas une identité remarquable. Elles restent classiques et relativement discrètes (anonymes). Elle ne jouent pas suffisamment leur rôle qui est de prévenir de l'arrivée dans une agglomération à caractère rural. Enfin, elles n'incitent pas les automobilistes à adapter leur comportement sur la route en fonction de l'espace qu'ils vont traverser.



. L'entrée depuis CAMBRAI/AUBENCHEUL au BAC

Les deux villages d'AUBIGNY et d'AUBENCHEUL sont limitrophes, la limite des deux agglomérations se confond en une même ligne.

L'entrée dans AUBIGNY est bien plus marquée par le franchissement du pont sur le canal que par le passage du panneau indicateur du nom de la commune. Aucun aménagement du bord de la route ne marque de façon claire l'entrée dans le village.

1.3.2 - Les entrées liées au routes départementales



L'entrée depuis FECHAIN

Après une traversée de la campagne environnante, l'entrée d'AUBIGNY est marquée par la présence d'une série de ralentisseurs qui incite à la prudence. Ils sont des éléments qui, de nos jours, peuvent symboliser les entrées d'agglomération, mais ils sont moins esthétiques et moins « agréables » à vivre que certains autres aménagements spécifiques qui ont le même effet sur le comportement des automobilistes (exemple : les alignements d'arbres de chaque côté de la route.....).

Cette entrée est peu valorisante pour le village (présence d'entrepôt industriel en premier plan) et ne participe pas suffisamment à l'identification du village (il pourrait s'agir d'un autre village qu'AUBIGNY AU BAC).



L'entrée depuis FRESSAIN

Cette entrée est la plus rurale de toutes. La limite officielle du village (celle indiquée par les panneaux) est située bien avant les premières habitations qui semblent se détourner de la campagne environnante parce qu'elles sont implantées à la naissance du versant du plateau et des masses végétales les isolent de « l'extérieur ».

Cet état de fait contribue à rendre cette entrée d'AUBIGNY peu accueillante.



1.4 - L'urbanisation

1.4.1 - L'architecture d'AUBIGNY-AU-BAC

. Architecture liée au centre

Les maisons du centre correspondent aux habitations les plus anciennes du village. Elles sont de styles très variés et sont chacune le témoin de l'époque à laquelle elles ont été construites. Beaucoup sont en briques (représentative de la région), mais certaines présentent des matériaux plus récents et moins spécifiques à la région Nord (crépi...).

Dans le centre, les constructions sont toutes alignées offrant un front bâti régulier depuis la rue. Des murs clos et des grilles pleines complètent ce front et ne permettent que de très rares échappées visuelles sur les intérieurs de parcelles.

Parmi les habitations particulières, on trouve dans le centre du village des fermes qui rappellent qu'AUBIGNY est avant tout un village.

. Architecture liée aux lotissements

Les habitations les plus récentes se situent sur la route de FRESSAIN, de part et d'autre de la RD 140, non loin de la sortie du village.

Les maisons de ces lotissements, spécialement la rue Joliot CURIE, sont de petites constructions familiales également réalisées en brique dans l'esprit de la région.

. Architecture liée à la rue de la Plage

Deux styles architecturaux se côtoient dans la rue de la Plage. Des maisons assez anciennes qui correspondent au type des maisons du centre du village, ont été rejointes par des constructions plus récentes.

Dans cette rue, il n'existe pas de front bâti régulier. Certaines habitations sont en fond ou en milieu de parcelle, d'autres sont implantées perpendiculairement à la route.

Cette situation particulière donne une impression de plus de « liberté » de construction dans la rue de la Plage que dans le centre du village. Cette image correspond assez bien à la zone de loisirs toute proche.

1.4.2 - L'évolution de l'urbanisation

. Finir les zones de lotissement

Rue Joliot CURIE, de nombreuses parcelles sont encore disponibles et peuvent accueillir de nouvelles constructions.

Parallèlement à cette opération, la commune a engagé la vente de nouveaux terrains dans le but de créer un nouveau lotissement rue de FRESSAIN. Actuellement la municipalité se base sur un projet de 15 parcelles de 800 à 1000 m².

Une extension plus importante de ce projet en direction du plateau pourrait permettre à la commune de se constituer un front bâti qui marquerait la limite franche de son urbanisation.

Occuper les « dents creuses » au cœur du village

Il reste encore quelques parcelles constructibles de disponibles non loin du cœur même du village. On constate d'ailleurs actuellement que de nouvelles habitations se construisent un peu partout dans le village.

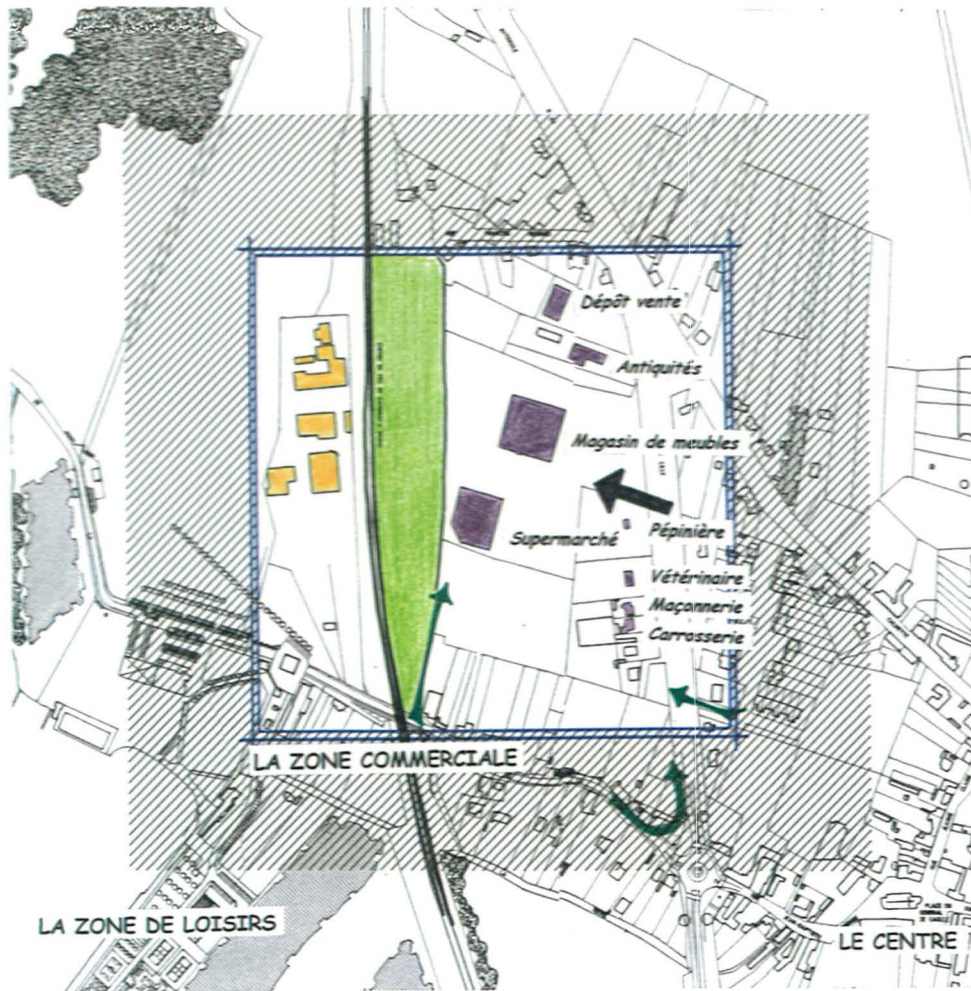
Au bout de la rue FACON, à l'arrière des habitations de la rue Jean-Baptiste Alphonse et donc à proximité du centre du village, il reste deux parcelles encore disponibles à la construction. Ces terrains font l'objet d'une intention d'urbanisation, notamment par la société NOREVIE.



2 - LA ZONE COMMERCIALE

2.1 - Localisation et occupation des sols

Localisation



Occupation des sols

Là où est située la zone commerciale, peu de possibilité de nouvelles implantations de commerces semble exister.

En effet, il ne reste qu'un terrain disponible, à côté de CEDICO. Mais cette parcelle appartient déjà à cette société et même si cette dernière décidait de s'agrandir, cette opération n'aurait qu'un faible impact visuel sur le paysage du village du fait de la situation du terrain, à l'arrière du front bâti du bord de la nationale.

À l'arrière des actuels bâtiments commerciaux, s'étend une bande de terrain, propriété de la SNCF. Cette parcelle actuellement en friche fait office de "tampon" entre la voie ferrée et la zone commerciale. Elle ne joue pas un rôle primordial pour la zone mais elle laisse la possibilité d'envisager des interventions de faibles envergures et elle permet à la zone de posséder un espace de "respiration" et d'éviter qu'elle soit trop "coincée" entre la nationale et la voie ferrée.

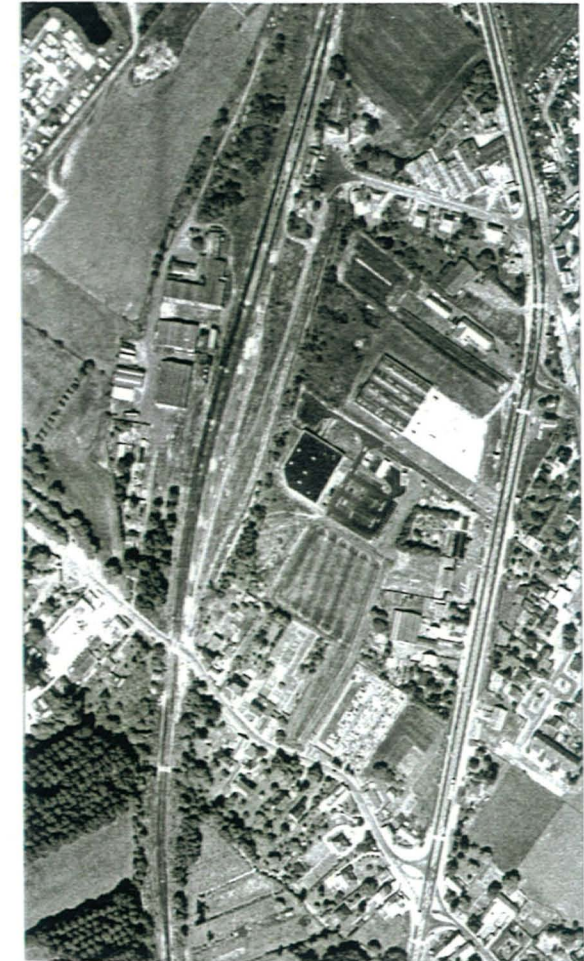
La commune D'AUBIGNY-AU-BAC possède une zone commerciale qui, bien qu'elle ne soit pas très étendue, est un des composants importants du paysage de la commune.

La zone commerciale regroupe :

- 2 grands bâtiments commerciaux ,
- des commerces plus modestes tels que jardinerie, antiquaire...,
- des services tels que vétérinaire...,
- des entrepôts de l'autre côté de la voie ferrée qui n'ont pas un rôle purement commercial mais qui participent à l'image de la zone,
- différents terrains disponibles autour de la zone.

Cet ensemble (bâtiments+terrains) a son identité propre, indépendante de celle du village ou de celle de la zone de loisirs. Ce décalage est renforcé par la localisation même de la zone commerciale qui est séparée du village par la route nationale et qui est séparée de la zone de loisirs par la voie ferrée.

Cet "encercllement" rejette la zone commerciale sur la nationale et la rend totalement dépendante de cette dernière.





2.2 - Les accès

La route nationale est actuellement le seul moyen d'accéder à la partie commerciale de la zone

Les échanges routiers

- *Entre la zone et la route nationale, ces échanges sont difficiles et dangereux (tourne à gauche, ralentissements importants sur la nationale...).*
- *Les entrées des accès aux parcs de stationnement ne sont pas aisément perceptibles car noyées dans la masse de panneaux publicitaires du bord de la route.*

Les échanges piétonniers

- *Les liaisons "officielles" : liaisons s'effectuant par la nationale, qui empruntent le bas côté de la route qui ne possède aucun aménagement assurant une parfaite sécurité ni même un confort minimal aux usagers (bas côté en schiste, absence de bordure en séparation du trottoir et de la route).*

- *Les liaisons créées par les usagers eux-mêmes : elles permettent d'éviter la nationale et de proposer des raccourcis aux habitants du centre du village et aux personnes qui viennent de la zone de loisirs et du camping.*

Les accès à la zone commerciale sont donc dans l'ensemble peu sécurisants et peu confortables que se soient pour les piétons ou pour les automobilistes.

2.3 - Impact visuel

Bien que la zone commerciale soit un élément des composants du paysage d'AUBIGNY-AU-BAC, son impact visuel n'est pas trop négatif pour l'image du village.

Seuls les deux plus gros bâtiments et surtout leurs abords marquent ce paysage, mais comme ils sont situés bien en retrait de la nationale, ils ne sont perceptibles que lorsque l'on passe devant (donc sur quelques dizaines de mètres). Les entrepôts situés de l'autre côté de la gare, ne sont perceptibles ni du village, ni de la nationale, ni de la rue de la Plage.

Par contre l'impact visuel des panneaux publicitaires implantés au bord de la nationale est beaucoup plus important, et ne peut être négligé. Le surnombre de pancartes de tout format et de toute nature crée une forêt publicitaire qui rend leur compréhension très difficile et perturbante pour l'esthétisme des lieux et pour la sécurité sur la nationale.

3 - La base de loisirs

3.1 - L'accès à la base

L'accès à la base que se soit à pied, en vélo ou par tout véhicule s'effectue uniquement par la Rue de la Plage, depuis le carrefour de la nationale. Depuis cet axe de liaison, l'accès à la base est peu visible et ce malgré la mise en place d'une signalétique importante.

Tous les "clients" de la base transitent donc par la rue de la plage, rue relativement étroite où aucun aménagement particulier n'est prévu pour les piétons et les cyclistes (trottoirs s'interrompant avant l'arrivée sur la base ...). Etant donné le trafic important de tout type que draine la base de loisirs à certaines époques de l'année, cette promiscuité entre les voitures, les piétons et les cyclistes, posent parfois des problèmes de sécurité.

L'entrée

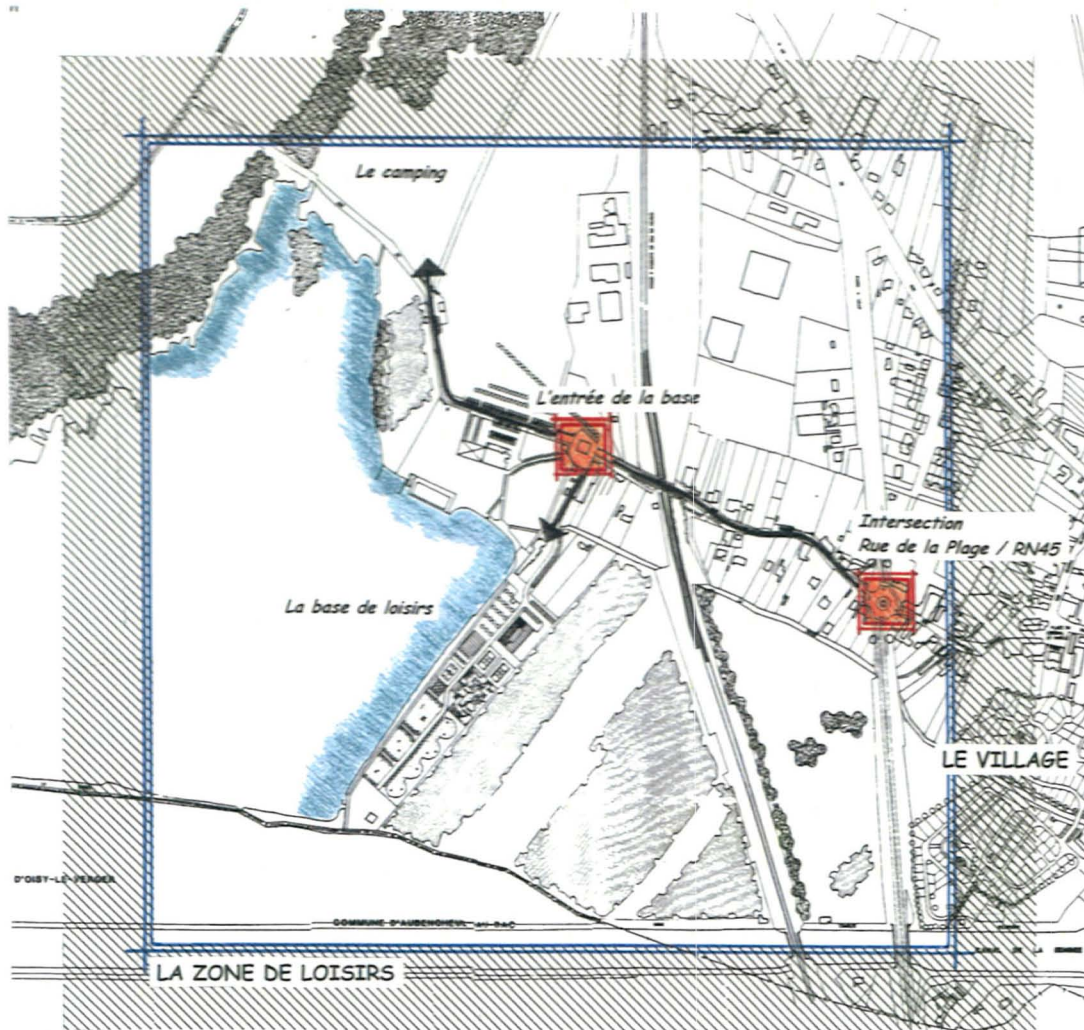
L'arrivée sur la base s'effectue sans qu'aucun élément particulier n'en indique la présence toute proche. L'entrée elle-même n'est signalée que par un portail à l'architecture singulière, placée en retrait de la route, que l'on ne découvre qu'une fois arrivé à sa hauteur. Aucune signalétique particulière liée à la base n'est mise en place sur ce portail.

Le stationnement

Un parking placé sous des alignements de Marronniers permet aux visiteurs de ne rencontrer aucun problème de stationnement. Cette aire de stationnement ne possède pas de liens marqués avec la base. Des éléments d'une autre époque (billetterie et portique d'entrée) sont encore visibles à l'entrée même de ce parking. Ils soulignent le fait que la base n'a subi aucun grand changement depuis fort longtemps et sont des objets peu valorisant pour son image.

Les bus eux ne bénéficient pas d'une aire de stationnement particulière, ils se stoppent dans un décroché que fait la route juste en face de l'entrée de la base.

Pour accéder à l'équipement, les visiteurs doivent donc traverser la rue. Bien que cette dernière ne fasse pas l'objet d'un trafic très intense de style routier, il n'en reste pas moins que cette traversée piétonne n'est protégée par aucun aménagement : ni marquage au sol, ni signalétique particulière



3.2 - Les activités

Le plan d'eau est l'élément central de la base de loisirs, l'élément autour duquel tout s'organise.

Les services.

- *Le restaurant l'Ermitage* existe depuis la création de la base. Il offre une architecture intéressante issue des années 30 qui a subi des rénovations et des ajouts qui n'ont pas du tout pris en compte l'existant et qui en ont atténué la valeur.

- A côté de ces bâtiments "de style", *des constructions spécifiques* (comme celle abritant le syndicat d'initiative) ont été réalisées dans des matériaux divers et non adaptés, ils offrent un mélange, non concerté, qui semble avoir eu juste le mérite de répondre à des besoins immédiats sans avoir pris en compte l'impact qu'ils pourraient avoir.

- *Le camping municipal*, situé à proximité immédiate de la base de loisirs, il permet à ses occupants de pouvoir profiter de toutes les activités que celle-ci propose.

Les espaces jeux.

Installés sur la rive est du plan d'eau et sur la Plage de la base, ces espaces jeux présentent de sérieux inconvénients principalement liés à la sécurité des enfants qui les fréquentent :

- *équipements vétustes* (balançoire, toboggan ...), qui ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles : absence de tapis de protection sous les jeux aériens, équipements partiellement rouillés...

- *espaces situés* à quelques mètres du bord de l'eau et qui ne sont pas clos...

- *plantations* sur l'espace jeu situé à l'est du plan d'eau arrivés à maturité et donc devenue dangereuse.

Les activités nautiques.

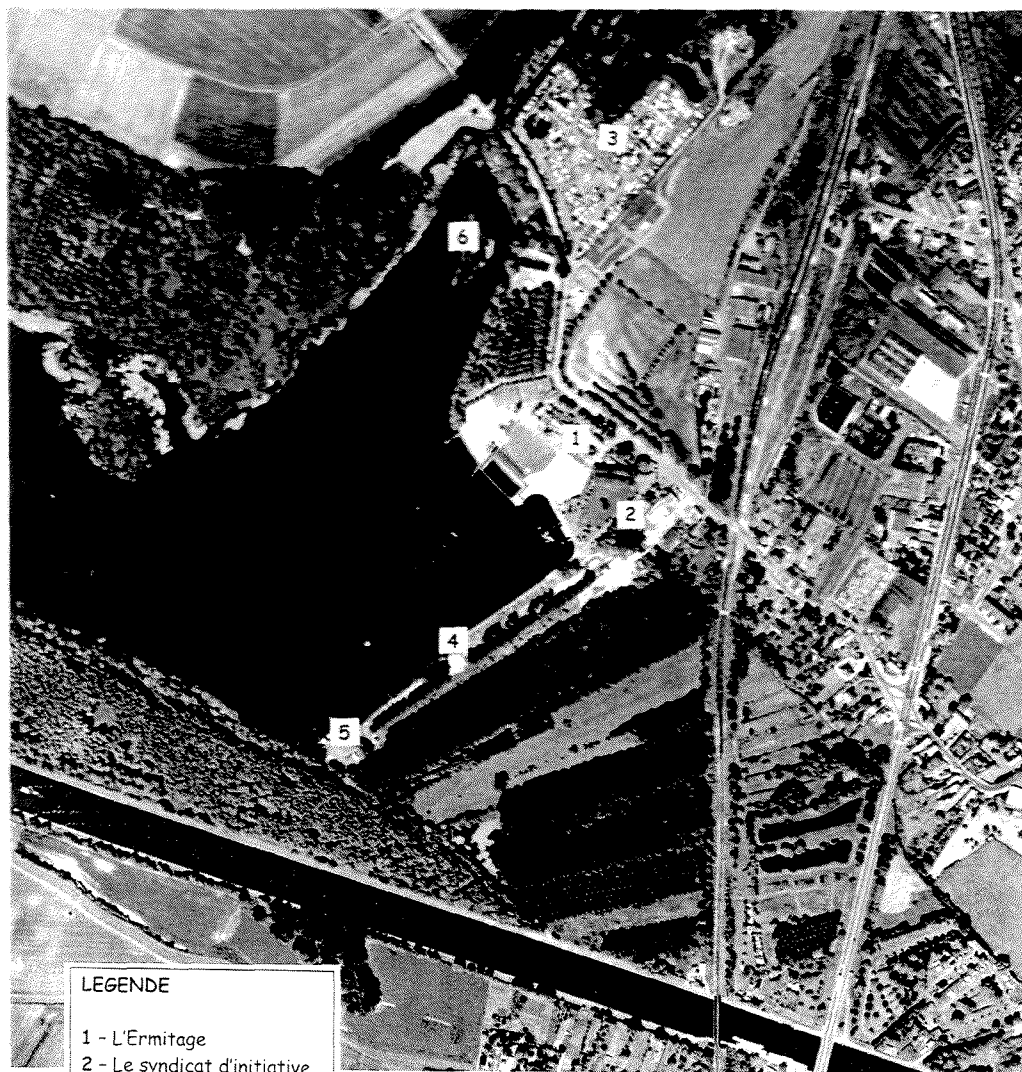
De nombreuses activités sont générées par le plan d'eau. Chacune d'elle est strictement localisée sur une ses rives :

- *Les sports nautiques* : se pratiquent dans la partie sud-est du plan d'eau, un club nautique s'est implanté est permet de pratiquer la ski nautique, la voile...

- *La baignade* : dans le plan d'eau, elle n'est surveillée qu'au niveau de la Plage ; la piscine permettait d'offrir un deuxième point de baignade.

- *La pêche* : les pêcheurs ont la possibilité de pratiquer leur sport, en toute tranquillité, sur une partie des rives nord et ouest du plan d'eau. Ils ont à leur disposition quelques rares aménagements spécifiques (pontons ...).

Malgré toutes les activités et tous les équipements que la Base de loisirs offre, elle souffre des dégradations dues à ses années d'existence sans travaux de rénovations, sans adaptation ... C'est ainsi qu'elle présente aujourd'hui un aspect vieilli, négatif pour son image et sa renommée.



LEGENDE

- 1 - L'Ermitage
- 2 - Le syndicat d'initiative
- 3 - Le camping
- 4 - Espaces jeux
- 5 - Club nautique
- 6 - Zone des pêcheurs

ORGANISATION GENERALE DE LA COMMUNE

(plan réalisé d'après le 1/2000^{ème} présenté lors de la réunion)

